



VINTAGE MECANIQUE 22

8^{ème} BOURSE D'ÉCHANGE de PLOUBALAY
DIMANCHE 28 AVRIL 2024

REGLEMENT

- L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- La vente de produits consommables et de tout produit neuf est interdite.
- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration quel qu'en soit la nature.
- Aucun emplacement ne pourra être réservé sans retour de la fiche d'inscription dûment remplie et de l'encaissement du règlement. La location des emplacements est fixée à 3 € le MI.
- En aucun cas la somme versée pour l'inscription ne sera remboursée.
- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand de 9h00 à 18h30 et à quitter les lieux avant 19h30, en outre, il devra laisser son emplacement nettoyé et débarrassé de tout déchet.
- L'installation débutera le samedi 27 avril après-midi et dimanche 28 avril de 7h à 9h00.
- Tous les véhicules seront garés exclusivement à l'extérieur sur un parking dédié.
- Le bénéficiaire s'engage à présenter sa pièce d'identité et pour les professionnels un justificatif d'inscription au registre du commerce ou chambre des métiers.
- L'organisateur ne fournit aucune table et chaise (sauf selon la disponibilité à l'intérieur de la salle). D'autre part, il est conseillé de se munir d'un parasol.
- En cas d'intempérie l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation, dans ce cas extrême aucun remboursement ne sera consenti.
- L'organisateur rappelle aux particuliers que le travail dissimulé est un délit selon l'art.L 324-9 du code du travail et qu'il peut-être puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende selon l'art. L 362.3.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »